



Ferme-usine de Coussay-les Bois

Communiqué après le jugement du Tribunal Administratif de Poitiers du 21 juin 2017

Au cours de l'audience du 7 juin, le rapporteur public a prononcé ses conclusions en proposant l'annulation des permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. L'affaire a été mise en délibéré et le 21 juin le TA a fait connaître sa décision : **les deux permis de construire et l'autorisation d'exploiter sont annulés.**

Cette ferme-usine est largement contestée

- Par le maire de Coussay-les-Bois qui a refusé les permis de construire.
- Par les conseils municipaux des communes concernées et par la députée de la circonscription.
- Par la population qui s'est manifestée lors de l'enquête publique : 80 réclamations écrites sur le registre et 180 courriers, courriels et documents ont été remis.
- Par les organisations locales et départementales qui se sont mobilisées contre le projet.
- Par l'association ASPECT, qui a été la première à réagir. D'autres organisations se sont rapidement jointes au mouvement. C'est un Collectif qui a étudié précisément les dossiers et organisé l'opposition à ce projet par des réunions publiques dans les communes, des manifestations à Coussay-les-Bois et à Poitiers, des distributions de dépliants et flyers.

Il a fallu un jugement du Tribunal pour reconnaître que les critiques émises lors de l'enquête publique étaient fondées

Le rapporteur public a proposé l'annulation des PC et de l'autorisation d'exploiter. Ses justifications reprennent les éléments qui figuraient dans l'enquête publique. A partir de ces mêmes éléments

- le commissaire aurait dû donner un avis négatif,
- la Préfecture aurait dû refuser l'autorisation.

Même la réserve sur l'eau n'a pas été prise en considération par la Préfecture : elle a été levée en se référant à un simple courrier d'un hydrogéologue énonçant un avis non motivé, sans étude. La Préfecture n'a pas pu nous produire le rapport de l'hydrogéologue, car ce rapport n'existe pas !

La perspective d'une production d'électricité (photovoltaïque et méthanisation) a conduit à fermer les yeux sur toutes les aberrations de ce dossier.

Le projet est celui d'un industriel opportuniste

M. Liot est PDG de plusieurs usines d'aliments pour bétail (à partir d'issues de céréales), et d'une holding. Il s'est spécialisé dans le rachat d'anciens sites. En dernier lieu il a racheté celui de Pommevic ... mais on peut s'attendre à la fermeture d'un autre site (St-Léger, dans le Cher) qui n'a pas été mis aux normes.

Il utilise sa gérance d'une ferme héritée de son père (SCEA Les Nauds) pour présenter le dossier comme un projet agricole. Cela fait partie de ces industriels qui profitent de la réglementation agricole :

- Opportunité d'un site acquis sans rien déboursier. Ancien site de compostage arrêté suite à une mise en demeure préfectorale.
- Opportunité de se faire construire un hangar par la société Technique Solaire (13 275 m2)
- Opportunité de méthanisation (9 650 t/an) et production de compost. Production d'électricité subventionnée.

Un projet sans aucune indication des capacités financières

Le dossier soumis à enquête publique ne contient aucune donnée sur l'investissement, le fonctionnement, le financement...

L'autorisation a été donnée en acceptant la fiction d'un financement par une SCEA, avec seulement quelques lignes financières sur la SCEA Les Nauds (total actif passif 2010-2013).

De fait, le projet est conduit par la Société Liot Châtellerault, où Pierre Liot est actionnaire majoritaire (les adresses sont celles de cette société, le directeur de l'usine était à la tribune lors de la réunion publique). Pas de données financières dans le dossier, mais on observe depuis des mouvements financiers des sociétés de Pierre Liot qui mériteraient d'être étudiés... La vente de la holding à la société Liot Châtellerault pour un prix sans rapport avec sa valeur ne manque pas d'interroger.

Un PDG qui a tous les pouvoirs, ne distribue pas de dividendes à ses associés familiaux, mais s'octroie chaque année de belles primes (contestées par les autres actionnaires).

Un porteur de projet qui n'a pas les capacités techniques

Le plan des bâtiments d'élevage (1200 taurillons) montre qu'il n'a pas été conçu par des personnes compétentes dans le domaine de l'élevage : non fonctionnel (passage des engins), non réglementaire (surface par animal), néfaste pour la santé des bovins (toiture de 35 m monopan), incomplets (pas d'équipement pour mise en quarantaine des arrivants)...

La SCEA n'a pas le personnel formé pour un tel projet.

Depuis le dépôt du dossier, la gérance a été confiée à la femme de Pierre Liot, puis voilà quelques mois, Pierre Liot a repris la gérance. Au début de cette année, la SCEA Les Nauds a fait une déclaration de cessation partielle d'activité (ICPE déclaratif).

Un projet industriel au mépris de l'environnement

Un emplacement inapproprié :

- ZNIEFF
- Zone humide
- Limite d'une forêt

Un risque de **polluer la nappe** alimentant en eau potable 3 communes :

- ponctuellement : sur le site, lors de la construction, puis de l'exploitation
- de façon diffuse : épandage.

Un porteur de projet qui a fait la démonstration qu'il ne respecterait ni ses engagements, ni les prescriptions des services de l'Etat

Quand les travaux ont commencé, nous avons fait le relevé de tout ce qui montrait que le porteur de projet ne respectait ni ses engagements, ni les prescriptions de l'Etat. Ce qui a justifié notre action de blocage des travaux.

Nous demandons à la société Technique Solaire et à la SCEA Les Nauds de retirer leur projet

Nous continuons à agir pour un développement durable

Nous exposons dans notre dernier dépliant les raisons d'agir pour une économie alliant l'écologie et le social dans le respect des consommateurs, pour une production qui préserve l'environnement ainsi que les ressources naturelles.